

ACDI

nous laisser parler de l'ACDI. Le député veut parler de l'ACDI et je veux moi aussi en parler ce soir; puisque j'en ai l'occasion, je vais le faire. J'aimerais tout d'abord percer l'atmosphère de mystère créée par le ministre grâce à l'application judicieuse du laser de la candeur scrupuleuse. Comment trouvez-vous cela?

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): A la fin de son discours, le ministre a parlé du projet cadastral au Maroc. Il a dit qu'il avait été annoncé en 1968 ou en 1969. Là n'est pas la question. Ce qui importe, c'est que l'on a annoncé que le projet a eu lieu et j'aimerais si possible que le ministre dépose la déclaration relative à la mise en chantier de ce projet. Après lui avoir laissé quelques jours pour y réfléchir, j'aimerais qu'il dise où l'on en est actuellement par rapport aux plans initiaux.

Pourrait-il déposer en même temps—il a dit que nous en avions tous eu un exemplaire, mais je ne crois pas que j'étais à la Chambre à ce moment-là—l'annonce relative à la bibliothèque nationale de la Côte d'Ivoire. Il en a été question cet après-midi. Qu'on dépose ce document pour que nous puissions l'annexer à ce débat.

Le ministre a dit qu'aucun avion n'avait été livré à l'Indonésie, et pourtant l'ambassade de ce pays au Canada dit que onze ou douze ADAC ont été offerts à la MNA.

M. MacEachen: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai parlé d'aide privée, d'avions privés.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): L'ambassade a également confirmé que la MNA est une société privée, et que grâce à ce don de l'ACDI, cette société sera rentable en deçà de cinq ans. Est-ce là le critère de la faim dont a parlé le ministre?

En ce qui concerne Cuba, le ministre a parlé de polygraphes; mais ils étaient pour les vaches. Doit-on comprendre qu'il est possible de déceler dans leur lait quand les vaches ne disent pas la vérité? En voilà assez.

Puis il y a le désaccord Turner-MacEachen dont on a parlé...

Des voix: Règlement!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je parle du désaccord entre les deux ministres. Il n'a pu nier l'existence des deux lettres en question; il a donc tourné autour du pot, avant de déclarer finalement que le tout n'était qu'à l'état de projet. Comme le discours du ministre comprend beaucoup d'autres points nébuleux et de vaines tentatives de justification, il est difficile de ne pas croire à ce désaccord. Voilà comment je vois la chose. J'invite le ministre à déposer la correspondance ainsi que les autres renseignements que je lui ai demandés.

En proposant la motion, les députés de l'opposition se proposaient d'amorcer une étude sur l'ACDI et non pas un échange d'insultes de part et d'autre de la Chambre. Je me suis mis un peu de la partie estimant que certaines représailles s'imposaient. L'ACDI n'est pas blanche comme neige—elle a ses lacunes, dans son administration, comme aussi dans ses priorités et ses projets. Voilà la conclusion à tirer du débat. L'ACDI n'est pas plus sacrée que vous, elle

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

n'est pas au-dessus de tout examen; et c'est tout ce que nous voulons faire: l'examiner.

Pourquoi ce grand secret autour de l'activité de l'ACDI, secret, je le rappelle à la Chambre, qui n'existait pas en 1969 et en 1970, lorsque le comité permanent des Affaires extérieures et de la défense nationale—bien des députés ici présents en étaient membres—a participé à une étude approfondie sur l'ACDI, à la suite de laquelle il a présenté un certain nombre de recommandations? Le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) en mentionnait une il y a quelques minutes, soit qu'un ministre d'État subordonné au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), et sans siège au cabinet, serait un moyen de renforcer la voix de l'ACDI sur le plan politique, au Canada comme à l'étranger. J'en suis.

● (2110)

Pourquoi nous empêche-t-on aujourd'hui de mettre notre nez dans les affaires de l'ACDI et de comparer son rendement actuel avec les résultats de l'étude faite en 1970 et les recommandations présentées à ce moment-là? On nous a dit que le nombre des questions posées à la Chambre n'était pas suffisant pour qu'on renvoie le rapport au comité permanent. Il s'agit d'une bien piètre excuse.

Pour en revenir à certains des arguments visant à blanchir l'ACDI—et je suis sûr que le ministre ne s'imaginera pas qu'il est maintenant blanc comme neige...

Une voix: L'erreur est humaine.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): L'erreur est humaine, c'est vrai, et n'en faisons pas un secret. Voyons où elle est. Tous, nous voulons de l'aide et avec votre permission, monsieur l'Orateur, et celle de la Chambre, j'aimerais mentionner quelques-uns des défauts que j'ai relevés à l'ACDI à la suite de mon expérience dans un certain nombre de pays... et c'est arrivé dans pratiquement tous les pays où j'ai servi depuis 1965 environ.

Par exemple, nous avons entendu le député du parti créditiste se plaindre des aides techniques au Laos. Ma première expérience avec l'ACDI, c'est quand elle envoyait des aides techniques au Laos. Quand ils arrivaient, c'est à peine si on les avait mis au courant, ils n'avaient pas de logement et on leur avait promis une aide qu'on ne pouvait leur fournir à la mission. Ils passaient leur temps à venir nous voir pour que nous les aidions à résoudre leurs problèmes. Voilà le genre de choses qui se passent. Le ministre devrait être au courant. Il ne devrait pas croire que tout marche comme sur des roulettes comme le prétendent ses conseillers. Ça ne va pas si bien et nous voudrions que cela marche comme sur des roulettes.

En Amérique centrale, j'ai remarqué un défaut de coordination. Mon expérience suivante a été la construction d'un port à Acajutla, au Salvador, à l'aide de fonds d'aide extérieure canadiens et l'ambassadeur du Canada au Salvador n'a même pas été invité à la réception d'inauguration. Pourquoi l'aurait-on fait? Ce n'était rien qu'une petite gaffe de quelqu'un qui ne savait pas qu'il y avait un ambassadeur au Salvador. Peut-être était-ce ma faute et aurais-je dû me faire un peu plus remarquer.